

DECISION DU PRESIDENT N°2020/002

Objet :

DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR LE PROJET DE RENOVATION DU GYMNASSE INTERCOMMUNAL DE CADENET

Nous, Paul FABRE, Président de la Communauté territoriale Sud Luberon,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-10 et L2122-23,

Vu la délibération n°2019-034 du Conseil communautaire en date du 4 avril 2019 portant délégation de pouvoirs au Président de la communauté de communes pour la sollicitation de subventions,

Vu la circulaire préfectorale du 28 février 2019,

Considérant que COTELUB est éligible à la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux,

Considérant le projet d'études de rénovation du gymnase intercommunal de Cadenet, évalué à un montant prévisionnel de 450 167 € H.T.,

Considérant que les crédits budgétaires pour la réalisation du projet seront inscrits au budget primitif 2020 à l'opération 100035 : Gymnase de Cadenet, en dépenses d'investissement,

DECIDE

Article 1 : De solliciter, pour la réalisation du projet : « Rénovation du gymnase de Cadenet », le concours financier de l'Etat dans le cadre de la dotation d'équipements des territoires ruraux, DETR de l'année 2020, à hauteur de 200 000 € soit 44.43 % du montant prévisionnel du projet.

Article 2 : De définir le plan de financement prévisionnel du projet comme suivant :

PROJET	MONTANT	
RENOVATION DU GYMNASSE DE CADENET	450 167 €	
FINANCEMENT SOLLICITE	TAUX	MONTANT
DETR (ETAT)	44.43 %	200 000.00 €
CRET 2 (REGION)	30 %	135 050.10 €
AUTOFINANCEMENT COTELUB	25.57 %	115 116.90 €
TOTAL		450 167.00 €

Article 3 : De dire que cette décision sera portée à la connaissance du Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance

Article 4 : De préciser que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 5 : De charger la Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à : Monsieur le Préfet de Vaucluse, Madame la Trésorière de PERTUIS.

Fait à LA TOUR D'AIGUES, le 24 janvier 2020

Paul FABRE

Président de COTELUB